

SCP
Brigitte GUILLEMAIN
Bruno DURROUX
Luc LANÇON
Sandrine SCHUYTEN
Mickael GEORGET

Société Titulaire d'un Office
d'Huissier de Justice

161 rue Yves Montand - Parc 2000 -
CS 978003
34089 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél 04 67 06 18 45 -
Fax 04 67 58 82 74
Service constat : 04.67.06.19.79 -
constats-adl@orange.fr

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE



Coût 287,37 € euros TTC

HONORAIRES		220,94 €
Déplacement		7,67 €
vacation		0,00 €
total HT		228,61 €
tva	20,00%	45,72 €
Taxe fiscale		13,04 €
TOTAL TTC		287,37 €

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE DOUZE OCTOBRE

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE**, société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L512-20 à L512-54 du Code Monétaire et Financier, dont le n° SIREN 302 958 491 et immatriculé au RCS d'ANECY sous le même numéro, dont le siège est **4 avenue du Pré Félin, ANNECY LE VIEUX, 74985 ANNECY CEDEX 9**, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualités, domicilié en cette qualité au siège

Ayant constitué la **SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, par le ministère de **Me Pascal ADDE**, Avocat près le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, y demeurant Espace Pitot Bat C, 60 Place J.Mirouze, au cabinet duquel domicile est élu pour la présente procédure et ses suites.

Agissant en vertu :

De la grosse en la forme exécutoire d'un acte authentique de prêt reçu par **Maître DURAND**, Notaire à LA GRANDE MOTTE, en date du **30 décembre 1999**, ayant donné lieu à sûretés publiées à la **Conservation des Hypothèques de MONTPELLIER**, 1^{er} bureau le **28 janvier 2000**, vol. 2000 V n° 687 et 688.

Et en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière pour la somme de **32 097,09 euros TTC** outre les intérêts et autres dus, en date du **23 aout 2016**, par acte du Ministère de la **SCP ROQUE - RAVIER**, huissiers de justice associés à AIX LES BAINS, y domicilié **27 rue Jean Jaurès**, et ce, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret N° 2006 - 936 du 27 juillet 2006.

Je soussigné, **Bruno DURROUX**, Huissier de Justice à MONTPELLIER, y demeurant 161 rue Yves Montand.

Certifie m'être transporté le **12 octobre 2016** sur le territoire de la Commune de Montpellier (Hérault) et sur la propriété de

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sur la Commune de Montpellier (Hérault) dépendant d'un immeuble dénommé « **Le Clos des Oliviers** » sis **ZAC Croix d'Argent, 1294 avenue Villeneuve d'Angoulême**, cadastré (ancien cadastre EN n°507 et 509)

Section EN n°549 pour une contenance de 21 ca
Section EN n°551 pour une contenance de 42 a 38 ca

LE LOT N°41 un appartement de type 3P situé au rez de chaussée de l'escalier B et les 118/10 000^è des parties communes générales et les 9/1000^è des frais de dépenses d'entretien courant des escaliers aux étages de l'escalier B et les 14/1000^è des frais de dépenses d'entretien de la piscine

LE LOT N°99 : un emplacement de stationnement au sous-sol portant le n°9 du plan et les 3/10 000^è des parties communes générales. et les 2/1000^è des frais de dépenses d'entretien et de fonctionnement des ascenseurs et les 1/76^è des frais de dépenses d'entretien de la voie de circulation en sous-sol et des escaliers d'accès au rez de chaussée

État descriptif de division-règlement de copropriété reçu par Maître DURAND notaire à LA GRANDE MOTTE, le 23 juillet 1999, publié à la conservation des hypothèques de Montpellier 1^{er} bureau, le 14 septembre 1999, vol. 1999P n°12923

Déclarant en outre que ces biens appartiennent à _____, suivant acte de vente reçu par Maître MAURIN, notaire à Gignac, administrateur de l'étude DURAND, notaire à LA GRANDE MOTTE, le 30 décembre 1999, publié à la Conservation des Hypothèques de MONTPELLIER, 1^{er} bureau le 28 janvier 2000, vol. 2000 P n°1227

Il est à noter que l'adresse du bien n'est pas le 1294 avenue Villeneuve d'Angoulême (adresse correspondant à un immeuble différent) mais comme indiqué sur le bail le 727 rue Jacques Bounin à Montpellier

J'ai débuté mes opérations à 8h00

LE LOT N°41 il s'agit d'un appartement situé au rez de chaussée de l'escalier B, résidence **Le Clos des Oliviers » 727 rue Jacques Bounin** d'une surface loi Carrez de Surface loi Carrez totale : 51,26 m² pour une Surface au sol totale de 103,66 m², suivant attestation de surface établie par FOCUS EXPERTISES.

Il se décompose comme suit

Une entrée avec placard 1 porte

Un wc avec cuvette chasse adossée

Un séjour avec porte fenêtre avec volet électrique donnant sur terrasse

Une cuisine avec meuble évier inox, plaque de cuisson 4 feux électriques, une hotte électrique

Un dégagement

Chambre 1 avec fenêtre et placard portes coulissantes

Chambre 2 avec fenêtre et placard portes coulissantes

Salle de bains avec meuble lavabo une vasque et baignoire entourée de faïences murales

Une terrasse couverte et un jardin

Sols : carrelage

Murs et plafonds peinture

Menuiserie extérieure en PVC

Chauffage convecteurs électriques

Eau chaude cumulus électrique

LE LOT N°99 : il s'agit d'un emplacement de stationnement portant le n°99 et se trouvant au sous-sol du bâtiment

Ces deux lots sont actuellement occupés par Mme **Marie Pierre BROUSSAL** locataire suivant bail d'habitation de 3 ans ayant pris effet le 1^{er} juillet 2011, moyennant un loyer mensuel de 550 € charges comprises.

Le syndic de copropriété est le **Cabinet TEMIC**, 113 quai Jean Périquier à Montpellier.

Cet appartement est situé dans le quartier de la Croix d'Argent et à proximité de la ligne de tramway

FOCUS EXPERTISES a réalisé les diagnostics suivants

Mesurage de surface
Termites
DPE
Électricité
Etat des risques naturels et technologiques

J'ai joint au présent les photographies suivantes

Photo 1 : séjour
Photo 2 : cuisine
Photo 3 et 4 : chambres
Photo 5 : salle de bains
Photo 6 : terrasse et jardin
Photo 7 : immeuble

J'ai clôturé ms opérations à **8h45**

N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce qui précède, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Bruno DURROUX

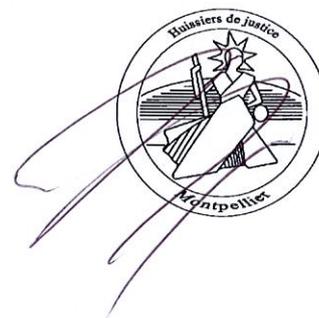




Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6

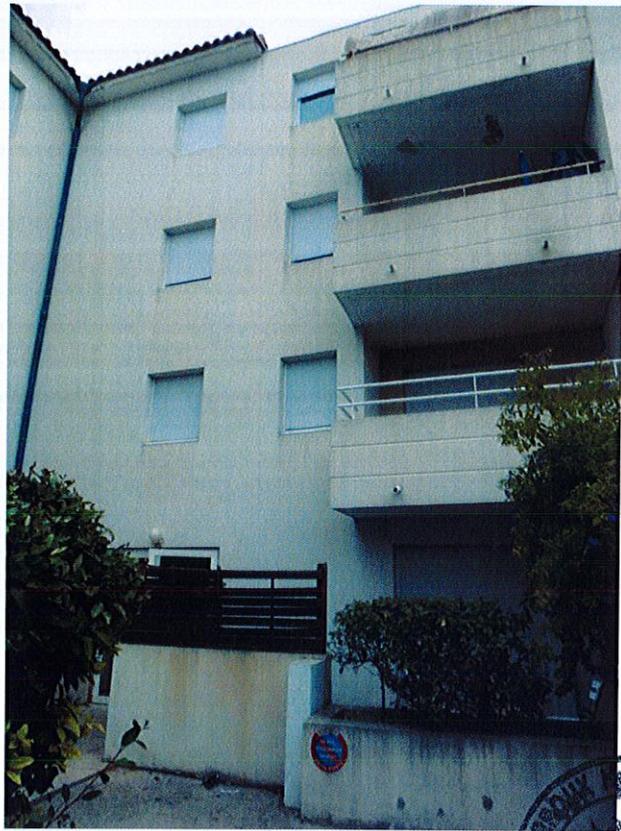


Photo n° 7

